



Délibération du Conseil Communautaire

Le mardi 24 juin 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Saint Paul-Lizonne sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 18 juin 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	41	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Yves Mahaud – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Philippe Chotard – Romain Perruchaud – Christophe Gontier – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Priça Mortier – Pierre Janailac – Edwige Badel – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	3	Sandra Le Kverne pour la commune de Bertric-Burée Jacques Foulon pour la commune de Grand-Brassac Thierry Bacus pour la commune de Philippe Dubourg
Titulaires absents	17	Jean-Pierre Prigul – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Joël Constant – Nicolas Platon – Pierre Guigné – Francis Duverneuil (de la délibération 2025-73 à 2025-79) – Gérard Caignard – Philippe Dubourg – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Joëlle Saint Martin
Procurations	10	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Michel Desmoulin à Yves Mahaud Jean-Marcel Beau à Jean-Pierre Chaumette Joël Constant à Bruno Limerat Nicolas Platon à Dominique Caillou Pierre Guigné à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Pierre Janailac Denis Ferrand à Edwige Badel Joëlle Saint Martin à Marion Lafaye

DELIBERATION N° 2025 /97 : (Code Nomenclature /885)

DATE : 24 JUIN 2025

RAPPORTEUR : Allain Tricoire

OBJET : Engagement de principe de la CCPR dans le cadre de la constitution d'un marché groupé porté par le SDE24 pour la réalisation de la mise à jour (révision) des PCAET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2224-34 ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles R.4433-7 et R.4251-1 relatifs à l'obligation de production d'un rapport des 3 premières années d'exécution du PCAET et mis à disposition du public ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.229-26, R.229-51 et suivants ;

Vu les articles R.222-1 du Code de l'Environnement ;

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.100-1, L.100-2 et L.100-4 ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n°188 intitulé « La transition énergétique dans les territoires » ;

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2019 relatif au Plan Climat Air Énergie Territorial ;

Vu la délibération du 23 mai 2017 prescrivant l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois ;

Vu la délibération du 28 septembre 2017 approuvant la ventilation des coûts de réalisation du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois ;

Vu la délibération du 12 juillet 2018 portant sur le lancement du diagnostic du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois ;

Vu la délibération du 17 juillet 2019 validant les axes et objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois ;

Vu la délibération 4 février 2020 portant sur l'arrêt du projet du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois ;

Vu la délibération du 15 avril 2021 portant sur l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois ;

Vu la délibération du 20 février 2025 portant sur l'approbation du bilan à mi-parcours du Plan Climat Air Énergie Territorial de la CCPR.

1) Contexte de la révision du PCAET de la CCPR

Le PCAET est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire et vise à répondre aux enjeux nationaux en matière de réduction des GES et de consommation d'énergie (fossile) ainsi qu'à la nécessaire augmentation des EnR dans le mixte énergétique. Pour rappel, il a été approuvé par délibération le 15 avril 2021 en Conseil communautaire et se décline en 6 axes, 18 objectifs, 40 actions et 116 mesures.

Un bilan mi-parcours au bout de trois années de mise en œuvre du plan d'actions a été acté le 20 février 2025, répondant à la réglementation en vigueur (L.224.34 du CGCT et R.229.51 du code de l'environnement).

Aussi, il doit être mis à jour tous les 6 ans (R229-55 du Code de l'Environnement) et dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que celles prévues par les articles R229-51 à R229-54.

2) Les objectifs

Le SDE24 souhaite mutualiser et renforcer la dynamique des PCAET de la Dordogne autour d'une démarche cohérente au niveau départemental. Ainsi, il propose de porter un marché groupé à bons de commande pour recruter un prestataire sur une mission d'assistance à la réalisation de la mise à jour (révision) du PCAET Ribérais.

La CCPR sera associée à la rédaction du cahier des charges notamment sur le volet animation dans la concertation des acteurs du territoire.

3) Méthode

La mise en œuvre de la révision sera définie par 4 étapes :

- L'évaluation finale ;
- La mise à jour des diagnostics ;
- La définition d'une stratégie ;
- L'élaboration d'un plan d'actions.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à donner un positionnement de principe auprès du SDE24 pour porter un marché groupé à bons de commandes et recruter ainsi un prestataire sur une mission d'assistance à la réalisation de la révision du PCAET du Périgord Ribérais.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 55

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 03/07/2025

La secrétaire de séance du 24 juin 2025

Murielle Cassier

Murielle CASSIER

**Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribérais
Didier Bazinet**

